



Colloque INTERNATIONAL

LANGUES d'EUROPE
ET DE LA
MÉDITERRANÉE

[HTTP://WWW.PORTAL-LEM.COM](http://www.portal-lem.com)

NICE

31 MARS – 2 AVRIL 2005

Les langues des signes sur le LEM

Brigitte GARCIA*

Les langues des signes (LS), langues naturelles des sourds, peuvent trouver dans le projet de portail consacré aux Langues d'Europe et de la Méditerranée (LEM) un lieu d'expression et de diffusion particulièrement légitime, approprié et bénéfique. Réciproquement, leur présence parmi les langues dites, par contraste, vocales (LV) représenterait pour ce portail un indéniable enrichissement. Pour prendre pleinement la mesure de cet apport mutuel et des implications particulières de l'intégration de ces langues sur le portail, il faut tout d'abord rappeler quelques-unes des grandes spécificités de ces langues humaines d'un autre genre.

Langues des signes, langues atypiques

Ces langues utilisent d'une manière linguistiquement constitutive l'ensemble du corps, chacun des paramètres corporels étant en outre linguistiquement spécialisé. Ainsi du regard, dont le rôle est majeur pour la gestion de l'interaction et l'indication des changements de cadre de référence discursive ; des mimiques faciales, surtout porteuses des valeurs modales et aspectuelles ; des mouvements de la tête et du corps, ces derniers intervenant notamment pour marquer les frontières de syntagmes et les ensembles thématiques ; des mains, spécialisées dans la réalisation des unités lexicales.

Les LS sont les seules langues humaines qui soient visuelles gestuelles

Le recours à cette modalité fait que ces langues présentent des structures hautement originales, notamment par l'exploitation sémantico-syntaxique qu'elles font des quatre dimensions de l'espace-temps de la signation (l'espace devant le signeur) en particulier pour la construction des références discursives (références actanciennes, temporelles, spatiales) et l'ensemble des phénomènes de la coréférence. L'indication du procédé général qui fonde la construction de références et l'anaphore suffira à illustrer ce point. Une portion de l'espace de signation est comme activée par le regard porté sur elle suivi d'un pointage de l'index ; un signe manuel y est alors effectué, sémantisant cette portion d'espace ; celle-ci est alors mise en mémoire et peut, en effet, être réactivée beaucoup plus loin dans le discours, par simple regard et éventuellement par pointage puis par le fait d'y localiser un signe manuel qui se charge par là même de la valeur associée à ce lieu. Ajoutons que la nature visuelle gestuelle des LS permet par ailleurs l'exploitation de potentiels sémiotiques propres, à

* UMR 7023 *Structures Formelles du langage*, Université de Paris VIII.

commencer par ceux liés à l'iconicité, massive, de ces langues, qui, intégrant le continu comme mode linguistique de production du sens, génère notamment la possibilité (structurelle) de « dire en montrant ».

Corporelles, exploitant linguistiquement l'iconicité et le continu, face aux LV où prévalent la linéarité, le non iconique et le discret et où le corporel est rejeté dans le « non verbal », les LS réinterrogent les notions de langue et de gestualité coverbale. Elles offrent ainsi un contrepoint inédit au questionnement sur la nature du langage humain.

Ces langues, fortement iconiques, ne sont pas des « langues universelles »

Il existe un grand nombre de LS : 44 en Europe d'après le Conseil de l'Europe, de 114 à 120 dans le monde selon les sources¹ — sûrement bien plus en réalité, notamment si l'on inclut les LS dites « primaires » (authentiques systèmes linguistiques développés par les sourds isolés dans un entourage entendant qui se prête au jeu de la communication) et les LS de petites communautés. Contrairement à une idée largement répandue, elles ne sont donc pas des langues universelles. Ces langues sont différentes les unes des autres : un sourd parlant la LIS, la langue des signes italienne, doit, en arrivant en France, apprendre la langue des signes française (LSF). Une grande particularité cependant est que toutes les LS, très différentes par leur lexique, ont en revanche des structures morphosyntaxiques très proches et, surtout, ont en commun un pan de structures particulières, celles que Christian Cuxac appelle « structures de grande iconicité »². Ces points d'intersection structurale permettent de comprendre le fait, tellement surprenant pour les entendants, que quelques journées d'ajustement suffiront au sourd italien pour discuter assez précisément de la situation de l'éducation des sourds dans son pays avec son interlocuteur sourd ne connaissant que la LSF.

Elles sont les langues naturelles des sourds mais rarement leur langue maternelle

Parce qu'il n'a pas accès au monde sonore, un enfant sourd ne peut se construire dans son identité ni construire sa vision du monde à l'aide d'une langue qui fonctionne dans la modalité audio-orale. Il est, de fait, exceptionnel qu'il parvienne à s'approprier pleinement la forme parlée d'une langue vocale. En revanche, il est acquis que ces enfants acquièrent une LS de manière tout à fait aisée et naturelle. Plus encore, seule l'acquisition d'une LS permet à l'enfant sourd un développement cognitif en tout point comparable à celui de l'enfant entendant.

Mais, si la LS est bien à ce titre sa seule langue naturelle, elle n'est sa langue maternelle que dans un très petit nombre de cas. Là se situe l'une des grandes

¹ Les chiffres exacts font défaut. La nature réticulaire du portail LEM pourrait, précisément, faciliter un exact recensement (voir *infra*).

² Voir Cuxac, Christian. – *La langue des signes française (LSF) : Les voies de l'iconicité*. – Paris : Ophrys, 2000. – (Faits de Langue). On soulignera que ces structures, hautement complexes, sont celles dont l'enfant sourd acquiert le plus tardivement la maîtrise, celles, également, que les entendants ont le plus de peine à acquérir.

spécificités des LS et du rapport de l'enfant sourd à sa langue. Alors qu'habituellement en effet ce sont les parents qui transmettent leur langue à leurs enfants (et, donc, leur culture et leur vision du monde), 95 % des enfants sourds ont des parents entendants, c'est-à-dire des parents qui ne sont pas locuteurs de la LS. De surcroît, parmi les enfants dont les parents sont sourds, il peut arriver que ceux-ci ne connaissent pas ou connaissent mal la LS.

Ainsi cette langue, la seule pourtant qui puisse lui assurer une pleine interaction avec le monde, sera le plus souvent absente des premières interactions de l'enfant sourd avec ses parents. Soit il l'apprendra plus tard, avec ses pairs, soit elle devra lui être enseignée.

Ces différents points sont aujourd'hui complètement acquis sur le plan scientifique. Malgré cela, dans la majorité des pays d'Europe (et du monde), la LS n'est que très exceptionnellement langue d'enseignement pour les enfants sourds et elle ne leur est que peu enseignée³. En ce qui concerne la France, la LSF vient seulement d'être légalement reconnue comme langue à part entière (loi du 11 février 2005) et ce n'est que depuis 1991 qu'elle a droit de cité dans l'éducation des enfants sourds (loi dite « Fabius », mettant fin à une interdiction séculaire, celle prononcée lors du Congrès de Milan de 1880). Mais si les parents peuvent, depuis cette date, faire le choix d'une éducation bilingue, aucun moyen conséquent n'a été donné sur le terrain. La situation est aujourd'hui la suivante : un pour cent des enfants sourds seulement sont scolarisés en structure bilingue (soit un peu plus de 100 sur 13 500 enfants scolarisés). La très grande majorité, le plus souvent en intégration individuelle en milieu entendant, suit sa scolarité en français oral et a, au mieux, une ou deux heures d'enseignement de la LSF par semaine en primaire, l'enseignement de la LSF disparaissant quasi-complètement au-delà de la sixième.

Si l'acceptation sociale de la LSF a connu une nette évolution depuis une vingtaine d'années, cette langue continue à faire défaut précisément là où sa présence serait cruciale, c'est-à-dire dans l'éducation des enfants sourds. Une conséquence remarquable est que le nombre d'entendants connaissant la LSF est en train de dépasser celui des locuteurs sourds (environ 160 000 locuteurs au total).

Les LS, langues « sans territoire » sont des langues communautaires

Ainsi qu'on l'a rappelé, tous les sourds ne connaissent pas la LS et toutes les personnes déficientes auditives ne se disent pas forcément et ne sont pas automatiquement reconnues comme membres de la communauté ; des entendants peuvent, en outre, se voir accorder une place au sein de ce groupe (interprètes, enfants de parents sourds, parents, fratrie...). Ainsi la logique des transmissions linguistiques et culturelles n'épouse-t-elle pas aveuglément celle des différences physiques, ni celle de la filiation biologique. Être Sourd, et on l'écrit alors avec une majuscule, c'est appartenir à une communauté culturelle dont la langue est le médium et, bien sûr, l'expression.

Par toutes ces spécificités, les LS sont un élément majeur du patrimoine linguistique de l'humanité et, en l'espèce, de l'ensemble linguistique et culturel

³ La Suède, où l'éducation bilingue des enfants sourds est presque généralisée depuis plus de vingt ans, constitue à cet égard une exception notable.

d'Europe et de Méditerranée. Le principe du portail LEM semble en outre particulièrement pertinent pour ces langues : du fait, d'une part, de leur proximité structurelle mais également culturelle (la culture dite « sourde », liée à une manière propre d'être au monde et de se comporter dans le monde entendant) ; du fait, d'autre part, de l'opportunité qu'ouvre un tel portail de comparer les LS pratiquées dans des sociétés culturellement diverses et de mesurer l'incidence sur ces langues des cultures dominantes différentes dans lesquelles s'inscrivent, aussi, leurs locuteurs.

Le portail LEM peut contribuer à rendre visibles ces langues comme à fédérer les actions menées pour leur étude, leur reconnaissance et leur enseignement, l'un des enjeux majeurs à la clé de cette reconnaissance et de cet enseignement étant l'épanouissement cognitif et culturel des enfants sourds.

Les langues des signes sur le Portail LEM

En France, les activités de toutes sortes pour et autour de la LSF se sont multipliées depuis la fin des années soixante-dix (moment d'émergence d'un mouvement militant associant sourds et entendants) et, plus notablement encore, depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix. La difficulté majeure aujourd'hui, quel que soit le domaine, est l'absence d'instance permettant de fédérer ces activités.

Le tissu associatif

On recense en France jusqu'à 5 000 associations en lien avec la surdité même si toutes, certes, n'œuvrent pas en faveur de la LSF et ne partagent pas la même philosophie. Il existe au moins une association de défense et de diffusion de la LSF par ville de taille moyenne. Les principales activités de ces très nombreuses associations sont en lien avec la promotion de la LSF et son enseignement (majoritairement aux adultes entendants), l'insertion sociale et professionnelle des sourds, la culture (expression de la culture sourde ou accès à la culture dominante), les loisirs, le sport. Certaines de ces associations de défense de la LSF et de la culture sourde ont une ancienneté historique et une visibilité nationale plus importantes. Ainsi, entre autres, de la FNSF (Fédération nationale des sourds de France), du MSF (Mouvement des Sourds de France), de l'ALSF (l'Académie de la langue des signes française), d'IVT (International Visual Theater, dont la vocation première est le théâtre sourd), de SERAC, de 2LPE Centre Ouest ou IRIS Toulouse (ces deux dernières associations constituant avec la SSEFIS *Laurent Clerc* de Noisiel (77) le tout des structures qui prennent en charge l'éducation bilingue en France).

Le grand problème, toutefois, tient à l'éparpillement de ces structures et à l'absence d'association véritablement représentative au niveau national. La FNSF, qui est membre, d'ailleurs, de l'EUD (European Union of the Deaf) est certes de plus en plus active mais elle n'est pas un lieu de centralisation de l'ensemble des activités du réseau et, surtout, elle n'est pas perçue comme telle.

L'expérience en matière d'enseignement de et en LSF

Comme on l'a souligné plus haut, les structures éducatives dans lesquelles la LSF est langue d'enseignement sont très minoritaires. Ces structures bilingues existent néanmoins depuis plus d'une quinzaine d'années (pour deux d'entre elles) et les enseignants sourds qui y travaillent ont accumulé un important savoir-faire, plus ou moins systématisé et, dans certains cas, de véritables méthodes. Par ailleurs, la plupart des établissements, spécialisés ou non, privés ou publics, qui accueillent des enfants sourds, comptent au moins un enseignant sourd en charge du soutien et des quelques heures d'enseignement de (voire en) LSF (même s'il n'existe encore aucun statut pour ces professionnels sourds). Ici encore, méthodes et savoir-faire en matière d'enseignement de la LSF en milieu scolaire se sont largement développés. Il en va de même pour l'enseignement de la LSF aux adultes dispensé dans les très nombreuses associations évoquées et très largement répandu depuis le milieu des années quatre-vingt.

Pour autant, il n'existe que peu de liens et d'échanges, donc peu de capitalisation, quant à ces activités éducatives, didactiques et pédagogiques liées à la LSF.

- Il n'existe notamment *pas de centre de ressources* pour les enseignants sourds, ni au niveau national ni au niveau européen et pas de lieu central qui permettrait aux enseignants sourds de et en LSF dispersés dans les établissements de mutualiser leurs expériences.
- En 2001-2002, des travaux ont été effectués pour adapter à la LSF le référentiel de compétences élaboré par le Conseil de l'Europe. Depuis, des équipes ont tenté de le confronter au terrain scolaire mais ce travail s'est clairement trouvé freiné par l'absence d'instance de coordination.

Une structure fédérative comme celle offerte par le portail LEM aurait, ici encore, un rôle évident à jouer.

La recherche

Les travaux sur les différentes LS se sont développés au niveau international essentiellement à partir des années soixante-dix. En ce qui concerne la France, par-delà les travaux pionniers des années quatre-vingt (essentiellement en histoire de l'éducation, sociologie, sociolinguistique et linguistique), ce domaine de recherche ne s'est réellement institutionnalisé et développé que depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix. Si le champ reste donc jeune, sa croissance actuelle est exponentielle : créations de postes de chercheurs et d'enseignants chercheurs spécialisés LSF, de cursus universitaires de linguistique option LSF (multiplication des maîtrises, DEA et thèses) et de formations universitaires en lien avec la LSF, son interprétation et son enseignement. Les champs disciplinaires qui s'intéressent à la LSF se sont diversifiés : linguistique, psychologie et psycholinguistique, sociologie et sociolinguistique, informatique (traitement automatique des langues des signes, avatars signants...), didactique, et les projets pluridisciplinaires se multiplient, de plus en plus souvent au niveau européen.

Le même problème se retrouve cependant : l'absence de communication et de fédération entre les équipes. Plusieurs universités sont devenues actives (Paris 8, Rouen, Lille 3, Grenoble 3, Poitiers...) mais elles échangent peu entre elles. Une instance qui permettrait une mutualisation des ressources (mémoires et thèses, publications, corpus) et des informations (colloques, conférences, manifestations) serait indispensable : le portail LEM pourrait remplir un tel rôle.

En matière de recherche, la structure réticulaire et fédérative du portail permettrait en outre de recenser précisément les différentes LS d'Europe et de Méditerranée et de mutualiser les travaux de recherche menés sur ces différentes LS.

Le caractère public du portail LEM est une dimension spécifiquement importante. En raison, en effet, des modalités particulières de transmission de la LS et de la culture sourde (rareté de la transmission par filiation et donc, entre générations de parents d'enfants sourds, cf. *supra*) et malgré les efforts de quelques associations de parents d'enfants sourds existantes, les bénéfices d'une éducation bilingue pour l'enfant sourd ne sont généralement pas connus de ces parents, également dans l'ignorance des travaux universitaires sur le sujet. Pour l'essentiel, l'information et les conseils qui leur sont dispensés dès lors que la surdité de leur enfant est dépistée le sont par les structures médicales pour lesquelles, le plus souvent et de plus en plus, l'approche de la surdité se fait sur le mode de la réparation / compensation (prothèses, implants cochléaires), dans le déni ou la relégation de toute dimension linguistique et culturelle. Un lieu accessible à tous, comme doit l'être le portail LEM, où coexisteraient des informations sur les recherches sur les LS et sur les expériences d'enseignement en LSF constituerait à cet égard un palliatif fécond de ce défaut de transmission et de capitalisation des expériences parentales.

Ce qu'impliquerait la présence des LS sur le Portail LEM

Les diverses spécificités évoquées en commençant font aussi que l'intégration des LS sur le portail LEM implique un certain nombre d'exigences et, probablement, de difficultés particulières.

Tout d'abord, il s'agit de langues visuelles-gestuelles : ceci implique évidemment des technologies idoines (vidéo).

Tout aussi important est le fait que ces langues appartiennent en premier lieu à ceux de leurs locuteurs dont elle est la langue principale, c'est-à-dire aux locuteurs sourds, même si, pour des raisons historiques qu'on s'attache à dépasser, la recherche sur ces langues a le plus souvent jusqu'ici été le fait d'entendants. Ceci a plusieurs implications :

- Il faudrait avant tout pouvoir impliquer dans le projet les associations de sourds (celles, au moins, qui ont la meilleure représentativité nationale).
- Il faudrait que les sourds puissent avoir accès au contenu du portail. Une difficulté particulière est que, actuellement, — résultante assez directe d'un siècle d'enseignement dans la forme parlée de la LV —, une écrasante majorité des sourds, en France comme dans la plupart des pays, sont en grande difficulté à l'écrit. Un rapport ministériel indiquait en 1998

80 % d'illettrés parmi les sourds de France⁴. Ceci implique qu'une partie des rubriques du portail puisse être disponible en LS (voire en plusieurs LS). Ceci, à nouveau, a bien sûr des implications technologiques non négligeables.

- Il serait également intéressant de prévoir des forums permettant des « chats vidéo », par exemple...

En termes de structuration du réseau, enfin, il faudrait pouvoir penser les choses à la fois au niveau de chaque pays et en termes d'échanges entre les nombreux pays d'Europe et de Méditerranée hébergeant une LS... : situation qui ne doit pas avoir beaucoup d'équivalent pour les autres langues concernées par le portail LEM. On peut toutefois envisager une structuration en deux temps, c'est-à-dire qui irait d'un modèle national à un modèle transnational, tant le recensement et l'effort de fédération au niveau d'un seul pays correspondent, déjà, à un énorme travail.

Pour conclure cette première approche, on dira que l'intégration des LS sur le Portail LEM n'est certainement ni la plus simple ni la plus légère à traiter. Cependant ce projet constitue, pour ces langues et pour leurs locuteurs, une opportunité de premier plan et leur absence d'un tel portail reviendrait à passer sous silence une cinquantaine au moins des langues d'Europe et de Méditerranée et, plus largement, tout un pan du langage humain.

⁴ Il s'agit du rapport Gillot, Dominique. – *Le droit des sourds : 115 propositions : rapport au Premier ministre*. – Paris : Documentation française, 1998. – 131 p. – (Bibliothèques des rapports publics). <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>. Pour l'ensemble de la documentation relative à ce rapport, voir le site de l'Association nationale des parents d'enfants sourds, l'ANPES : <http://anpes.free.fr/>. Ce chiffre est le seul aujourd'hui disponible.